



Aperçu des tarifs pour les exploitations avec paquet de prestations de base SSP (sans SuisSano) et SuisKlein

Catégorie exploitations d'élevage		Statut A
Forfait d'exploitation		250.00
Tarif par truie Tarif pour 1 à 50 truies		11.00
Catégorie expl. d'engraissement et d'élevage de remontes		Statut A
1 à 200 places d'engraissement		250.00 Tous tarifs TVA excl.
SuisKlein		
Mise en exploitation pour la réalisation de la technique informatique (facturation unique)		100.00
Cotisation annuelle pour la gestion des données / saisie et évaluations		100.00
Frais administratifs pour l'établissement d'un avertissement par courrier pour la non-teneur du journal électronique des traitements (JET)		50.00 Tous tarifs TVA excl.
Prestations supplémentaires pour le conseil, les visites d'exploitation selon le tarif horaire du SSP de CHF 160.-/h pour les vétérinaires et CHF 100.-/h pour la gestion		
SuisKlein s'applique aux exploitations d'engraissement jusqu'à 60 places d'engraissement (200 porcs abattus au maximum par année) ainsi qu'aux exploitations d'alpage.		



Principes du système tarifaire

Forfait d'exploitation

- Pour chaque site de production, un forfait d'exploitation sera facturé.
- Un site de production équivaut à un complexe de bâtiments agricoles (dans ce complexe, il peut y avoir plusieurs porcheries).
- Si un producteur possède plusieurs exploitations d'élevage, il payera pour le site principal le forfait d'exploitation entier et pour chaque autre exploitation d'élevage la moitié du forfait d'exploitation.
- Les systèmes RTPP payent par exploitation un forfait d'exploitation.

Facturation selon catégorie d'animal

- Les éleveurs-engraisseurs paient seulement pour les truies mères :
- La facturation par truie mère resp. par place d'engraissement s'effectue par site de production.
- Définition truie mère: truie ayant déjà mis bas une fois.
- Définition place d'engraissement: animaux en post-sevrage et porcs d'engraissement.

Facturation

- La facturation a lieu du début de l'année civile resp. à la date d'admission dans le programme SSP.
- En cas de charges supplémentaires lors de l'établissement de la facture, des frais de gestion peuvent être rajoutés.

Bonus visite

- Le paquet de prestations inclue une à deux visites d'exploitation selon la directive 1.04 « Suivi et surveillance des exploitations SSP ».

Bonus analyses (nécropsies et frais de laboratoire)

Sont inclus dans les prestations les montants suivants (prise en charge des frais d'analyses) :

- | | | | |
|--|------------|--|------------|
| • Expl. d'élevage jusqu' à 50 truies | CHF 150.00 | • Exploitations A-R | CHF 220.00 |
| • Expl. d'élevage dès 51 truies | CHF 300.00 | • Exploitations A-R | CHF 450.00 |
| • Exploitations d'engraissement jusqu'à 400 places | CHF 70.00 | • Exploitations d'élevage de remontes jusqu'à 200 places | CHF 70.00 |
| • Exploitations d'engraissement dès 401 places | CHF 130.00 | • Exploitations d'élevage de remontes dès 201 places | CHF 130.00 |

Les frais d'analyses sont pris en charge par le SSP seulement après entente préalable.